

Relevé de décisions
du Conseil d'administration de l'université Le Havre Normandie
réuni le 13/03/2025

Compte-rendu

Délibération n°2774/2025/CR

Article 1 :

Le Conseil d'Administration délibère sur les propositions de compte rendu des Conseils d'Administrations du :

- 5 septembre 2024 ;
- 19 septembre 2024 ;
- 26 septembre 2024 ;
- 12 décembre 2024

conformément aux pièces jointes.

Article 2 :

Le Conseil d'administration approuve l'intégralité des comptes-rendus mentionnés ci-avant.

Vote : approbation (unanimité de voix pour)

Politique Générale

Délibération n°2780/2025/POL G

Article 1 :

Le conseil d'administration délibère sur l'approbation de l'avenant 5 de la convention constitutive du GIP Un
Eté au Havre modifiant les points suivants :

- la durée pour laquelle le GIP Un Été Au Havre a été constitué afin de la porter à une durée indéterminée ;
- mise à jour les droits statutaires conformément à l'article 6 de la convention constitutive afin de prendre en compte l'évolution de la répartition des contributions financières ;
- la répartition des compétences entre les organes du GIP;

Article 2 :

Le conseil d'administration approuve ces modifications dont la version consolidée de la convention constitutive est jointe à la présente délibération.

Vote : approbation (unanimité de voix pour)

Délibération n°2781/2025/POL G

Article 1 :

Le conseil d'administration délibère sur l'approbation de la convention constitutive du GIP CRIANN et l'adhésion de l'Université Le Havre Normandie au GIP.

Article 2 :

Le conseil d'administration approuve l'adhésion de l'Université au GIP CRIANN ainsi que la convention constitutive ci-jointe.

Vote : approbation (unanimité de voix pour)

Finances

Délibération n°2773/2025/FIN

Article 1 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 876,21 ETPT, dont 698,28 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 177,93 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 85 128 463 euros d'autorisations d'engagement dont :
 - 68 245 571 euros de personnel

- 11 659 349 euros de fonctionnement
 - 5 223 543 euros d'investissement
- 87 320 973 euros de crédits de paiement dont :
- 68 239 875 euros de personnel
 - 11 432 842 euros de fonctionnement et d'intervention
 - 7 648 256 euros d'investissement
- 87 730 812 euros de recettes
- 409 839 euros de solde budgétaire

Article 2 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- 5 803 779 euros de variation de trésorerie
- 1 204 548 euros de résultat patrimonial
- 3 998 571 euros de capacité d'autofinancement
- -1 209 984 euros de variation de fonds de roulement

Article 3 :

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat de 1 204 548 euros et le report à nouveau -219 503 euros en réserves.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles, sont annexés à la présente délibération.

Le rapport du commissaire aux comptes est joint à la présente délibération.

Vote : approbation (unanimité de voix pour)

Délibération n°2775/2025/FIN

Article 1 :

Les subventions accordées par l'ISEL conformément au document ci-dessous.

Article 2 :

Le conseil d'administration approuve les subventions accordées conformément au tableau ci-dessous.

Vote : approbation (unanimité de voix pour)

Scolarité et offre de formation

Délibération n°2777/2025/SCOL

Article 1 :

Le conseil d'administration délibère sur les demandes de subvention des projets :

- concours d'éloquence national pour un montant de 10 000 euros ;
- GoodbyNight pour un montant de 5 000 euros ;

conformément aux tableaux joints.

Article 2 :

Le conseil d'administration approuve l'octroi des subventions susmentionnées.

Vote : approbation (unanimité de voix pour)

Elections et désignations

Délibération n°2782/2025/ELEC

Article 1 :

Le conseil d'administration délibère sur les usagers candidats à l'élection du conseil documentaire.

Article 2 :

Le conseil d'administration désigne :

- Nolan MICHEL
- Lucas BENTO DA COSTA
- Lina AVICEAU
- Nathan LAVENU

comme représentant des usagers au conseil documentaire.

Vote : approbation (unanimité de voix pour)

Statuts et conventions

Délibération n°2778/2025/ST

Article 1 :

Le conseil d'administration délibère sur les projets de partenariats validées en CORIE le 9 décembre 2024 conformément au tableau joint.

Article 2 :

Le conseil d'administration approuve les conventions validées en CORIE le 9 décembre 2024 conformément audit tableau.

Vote : approbation (unanimité de voix pour)

Le Président de l'Université Le Havre Normandie



Pedro LAGES DOS SANTOS